

**CHARTRE D'UTILISATION
DES DOCUMENTS ADAPTÉS**

Tout document adapté est prêté à l'élève par le Centre Technique Régional pour la Déficiência Visuelle pour une utilisation à titre personnel dans le cadre de sa scolarité ou de ses loisirs, dans l'objectif de lui permettre un accès aux différentes ressources avec le moins de préjudice dû à sa déficiência ou pathologie.

Le code de la propriété intellectuelle prévoit à ses articles [L. 122-5](#), [L. 122-5-1](#), [L. 122-5-2](#) une exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap. Cette exception permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, des versions adaptées d'œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation préalable auprès des titulaires des droits ni contrepartie financière.

Des supports adaptés au public handicapé peuvent ainsi être librement réalisés et diffusés par des organismes transpositeurs aux statuts très divers mais poursuivant tous un but non lucratif et ayant au préalable reçu une habilitation de la Commission Exception Handicap co-présidée par le Ministère de la Culture et le Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées.

Seuls sont autorisés à utiliser ces documents les usagers, et sans droits de prêt, diffusion, duplication ou autre effraction aux droits d'auteurs auxquels ces ouvrages sont soumis.

En effet, le code de la propriété intellectuelle interdit toute reproduction ou manipulation des documents en prêt quel que soit leur support.

De fait, la photocopie des ouvrages adaptés sur support papier est interdite. Les fichiers numériques sont à destination unique de l'élève et ne doivent pas faire l'objet d'une copie ou d'une sauvegarde par une tierce personne. Tout fichier transmis à un usager est marqué numériquement et engage la responsabilité de son destinataire.

Toute infraction aux droits d'auteurs des ouvrages prêtés engage la responsabilité de l'utilisateur uniquement en l'exposant à des sanctions civiles et pénales pour délit de contrefaçon.

Le CTRDV ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité remise en cause par quelque action engagée par l'utilisateur contraire à cette présente charte.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance qu'en cas de non-respect de cette charte, le CTRDV sera en droit de refuser tout prêt à l'utilisateur, qu'il tiendra alors pour unique responsable de tels manquements.

Je soussigné(e),

Adresse mail :

☐ usager déficient visuel majeur/

☐ père/mère/responsable légal/autre demandeur : précisez :

Enfant concerné :

certifie avoir pris connaissance de la « Charte d'utilisation des documents adaptés » ci-dessus et m'engage à la respecter.

Je souhaite m'abonner à la newsletter du CTRDV (5 par an)

☐ Oui ☐ Non

Fait à le

Signature :